

Conseil Municipal du 21 novembre 2008

Procès Verbal

Etaient présents : P. BETEND, C. BOISIER, E. BONNAZ, MF. CALLIER, F. CAUL-FUTY, C. CHAPON, J. DELEMONTEX, M. DORIOZ, A. FONGEALLAZ, M. GUFFOND, J. MARTINELLI, R. PELLIER-CUIT, B. SARRAZIN, C. SCHEVENEMENT.

Absente excusée ayant donné pouvoir : C. JACQUART, pouvoir donné à J. MARTINELLI.

Secrétaire de séance : MF. CALLIER

ORDRE DU JOUR :

- Soutien à la candidature d'ANNECY à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2018
- Demandes de subventions
- Résultat de la consultation lancée pour le déneigement des voies et parkings communaux
- Acquisition de terrain
- Création d'un Groupe de Travail chargé de l'examen du projet de communauté de communes sur CLUSES
- Décision modificative N° 4 BP 2008 Commune
- Décision modificative N ° 2 BP 2008 Télémont
- Questions diverses

Documents transmis aux Conseillers le jour de la réunion :

- Compte rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2008
- Décision modificative N ° 4 BP 2008 Commune
- Décision modificative N ° 2 BP Télémont
- Bilan de la trésorerie
- Invitation à la rencontre avec Laurence TARDIEU, à la bibliothèque, dans le cadre d'Esperluette
- Courrier de Monsieur le Député Maire de BONNEVILLE

M. le Maire ouvre la séance. Il salue Mesdames et Messieurs les Conseillers et les remercie de leur présence.

Il invite le Secrétaire de Mairie à donner lecture des courriers reçus :

- Courrier de Mme Valérie QUENDOZ, Présidente de l'Entente Sportive du Bargy, par lequel elle demande
 - que soit trouvée une solution pour la mise en service du chauffage de la salle de la Gorge du Cé,
 - que le ménage de cette salle soit effectué par les services municipaux,
 - que l'accès des voitures au terrain de football soit bloqué, l'entraîneur de football signalant que le terrain est impraticable du fait que des conducteurs y circulent et y font des dérapages,
 - que soit réparée une prise de courant.

Bref échange de vues dont il ressort que M. le Maire fera étudier les possibilités de mise en service du chauffage et de nettoyage, qu'il a demandé au personnel communal de bloquer l'accès du terrain de football par des pierres ou des bacs. Quant à la prise de courant, M. P. BETEND précise qu'il a déjà été demandé à M. ARON, à 5 reprises, de la réparer, il fera une nouvelle demande.

- Courrier de Melle DOYEN, au nom de 4 professeurs du Collège Jean-Jacques Gallay de SCIONZIER, dans lequel elle expose, dans le cadre du projet d'établissement, le voyage

projeté à Londres en mars 2009, d'un coût d'environ 305 €/élève, pour 49 élèves de niveau 4^{ème} et sollicite une participation financière.

Il est précisé que 3 enfants du Mont-Saxonnex sont concernés.

- M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :
- Approbation d'un protocole d'accord avec le GIA (Groupement Intercommunal Annemassien)
 - Approbation d'un protocole d'accord avec l'APE (Amicale Pour Entreprises)
 - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de M. Pierre BAJULAZ pour la restauration de la toiture de l'église.
 - Modification des tarifs de la cantine et de la garderie.
 - Création de 20 postes de saisonniers pour les remontées mécaniques, saison 2008-2009.

M. CAUL –FUTY s'étonne, pour le regretter, que ces points n'aient pas été prévus à l'ordre du jour initial.

M. le Maire pense que les Conseillers, puisqu'ils sont tous réunis peuvent discuter de ces questions mais ajoute que rien ne presse et que ces questions peuvent être reportées au prochain Conseil. Il appelle le Conseil à voter.

Le Conseil Municipal se prononce, par 9 voix pour et 6 abstentions, pour inclure ces questions dans l'ordre du jour.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

Soutien à la candidature d'ANNECY pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2018.

M. le Maire fait état de la demande de soutien à cette candidature exprimée au cours de la réunion départementale des Maires de Haute-Savoie. Il demande au Secrétaire de Mairie de lire le projet de délibération.

En réponse aux interrogations de quelques conseillers il précise que, pour le moment, le projet est exclusivement porté par la Ville d'ANNECY et le Conseil Général, qu'il n'est pas demandé de participation financière, et ajoute qu'il est d'avis de soutenir cette candidature.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

Demandes de subventions.

- Rémunération d'un intervenant en anglais : sur proposition des Commissions Scolaire et des Finances il est proposé d'allouer à l'Association de Parents d'Elèves une subvention de 3 300 €, à charge pour elle d'assumer toutes les dépenses.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, moins 1 abstention (pour une question de principe), une subvention de 3 300 €.
- Demande du Ski Club de Mont-Saxonnex pour le renouvellement d'un perforateur et de quatre talkies walkies pour un montant total de 1 400 € .

M. le Maire reprend la proposition de la Commission Finances d'une subvention à hauteur de 80%, soit 1 120 €.

En réponse à des questions M. le Maire dit que le taux de 80% ne sera pas systématique et Melle C. BOISIER indique que ce matériel est prêté à la Cenise-Bargy.

- Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour et 1 contre, une subvention de 1 120 €.
- Demande de l'Echo du Lac Bénit pour le renouvellement des gilets des musiciens.
M. le Maire reprend la proposition de la Commission Finances d'une subvention de 75 € par musicien du Mont (ils sont 34), à l'instar de ce qu'a pratiqué la Commune de BRISON. Plusieurs Conseillers regrettent que la subvention ne soit pas plus élevée.
- Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention (un Conseiller qui se déclare juge et partie) l'octroi d'une subvention de 2 550 €.
- Demande de 3 professeurs du collège Jean-Jacques Gally pour un voyage linguistique et culturel à Rome de 49 élèves, dont 3 du Mont-Saxonnex.
M. le Maire reprend la proposition de la Commission Finances d'une subvention de 150 €.
- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, une subvention de 150 €.

Résultat de la consultation lancée pour le déneigement des voies et parkings communaux.

M. le Maire informe le Conseil que les entreprises IDA et PLANTAZ ont fait savoir qu'elles n'étaient pas en mesure de présenter une offre et que, seule, l'entreprise MISSILIER a fait des propositions dont il donne le détail.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, moins 1 abstention (un conseiller salarié de l'entreprise adjudicataire), le marché à passer avec l'entreprise MISSILIER aux conditions sus visées.

Création d'un Groupe de Travail chargé de l'examen du projet de communauté de communes sur Cluses.

M. le Maire fait état d'un projet de communauté de communes sur Cluses dont l'étude, qui sera réalisée par un cabinet privé, sera portée soit par le SIVOM de Cluses soit par un Groupe de communes. Dans la première hypothèse, la commune sera représentée par les délégués à ce SIVOM. Dans la seconde hypothèse, il demande au Conseil de confirmer l'exécutif, à savoir le Maire et les quatre adjoints, dans sa fonction pour qu'il représente la commune dans le groupe de travail.

Au terme de cette présentation s'ouvre un vif et large débat, duquel il ressort, pour l'essentiel :

- que, si l'adhésion a une communauté de communes fait apparemment consensus, le choix de la communauté divise,
- que parmi les Conseillers favorables au rattachement à la communauté Faucigny-Glières (CCFG),
 - plusieurs demandent à être représentés, par au moins une personne, dans le groupe de travail, deux se déclarant volontaires (Blandine SARRAZIN et Christian SCHEVENEMENT), un autre se déclarant prêt à s'effacer si sa personne pose problème,
 - plusieurs s'interrogent sur l'information qui sera donnée et sur la mise en place d'une comparaison entre les communautés de Cluses et la CCFG,
 - plusieurs vantent la CCFG, l'un d'eux considérant que la solution est dans la taxe professionnelle unifiée (TPU) et que l'adhésion à la CCFG est l'enjeu essentiel de ce mandat,
 - l'un d'eux demande quelles seront les possibilités de rejoindre la CCFG,
 - l'un d'eux se félicite de l'information donnée aux habitants par Mme le Maire de Brison,
 - l'un d'eux demande avec insistance à M. le Maire « si la solidarité et la cohérence avec Brison, argument fort en 2005, sont toujours d'actualité ».
- que du côté du Maire et des Conseillers qui soutiennent son action,
 - on insiste sur le fait qu'au stade actuel il ne s'agit que d'une étude conduite à l'instar de ce qui a été fait en son temps pour Bonneville,
 - on répète qu'aucune décision n'est prise,
 - on indique que pour décider il faut pouvoir comparer, la CCFG étant seule aucune comparaison n'est à ce jour possible et il faut donc laisser travailler le groupe de travail,
 - en outre, pour ce qui le concerne, M. le Maire précise :
 - qu'à l'issue de l'étude dont il a fait état et qu'il pourrait faire compléter par l'avis de fonctionnaires de l'Etat (sur la TPU par exemple) il y aura discussion et décision,
 - qu'il n'a rien à cacher et qu'une information sera donnée,
 - qu'il est ouvert à tous les Conseillers et toujours prêts à les recevoir,
 - qu'il n'a jamais refusé une commission,
 - et, avec autant d'insistance que celui qui l'interroge, déclare qu'il ne se prononcera pas sur les liens avec Brison, n'ayant pas pour habitude de commenter les décisions des autres élus et, en particulier, ceux de Brison.

La proposition de M. le Maire de confirmer l'exécutif dans sa fonction et qu'il représente la Commune dans le Groupe de Travail est adoptée par 8 voix contre 7.

Décision modificative n°4 BP 2008 Commune.

M. le Maire, assisté du Secrétaire de Mairie, expose cette modification n° 4 qui se traduit par un équilibre dépenses recettes à 42 841 € en fonctionnement et à 1 242 € en investissement.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 7 abstentions, approuve cette décision modificative.

Décision modificative n°2 BP 2008 Télémont.

M. le Maire, assisté du Secrétaire de Mairie, expose cette modification n°2 qui se traduit par un équilibre dépenses recettes à 46 300 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement. A la question « pourquoi cette décision » il est répondu que c'est le premier exercice sur l'année civile et qu'on ne possède pas d'emblée toutes les données.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 7 abstentions, approuve cette décision modificative.

Approbation d'un protocole d'accord avec le GIA (Groupement Interprofessionnel Annemassien) pour la délivrance de forfaits des remontées mécaniques du Mont-Saxonnex à des tarifs préférentiels Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques DELEMONTEY, 3^{ème} adjoint, approuve, à l'unanimité, ce protocole.

Approbation d'un protocole d'accord avec l' APE (Amicale pour Entreprises) pour la délivrance de forfaits des remontées mécaniques du Mont-Saxonnex à des tarifs préférentiels Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques DELEMONTEY, 3^{ème} adjoint, approuve, à l'unanimité, ce protocole.

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec M. Pierre BAJULAZ pour la restauration de la toiture de l'église.

M. le Maire expose que, le coût prévisionnel des travaux étant inférieur au montant du marché initial selon l'acte d'engagement, le nouveau forfait de rémunération est de 25 747, 03 € TTC, le montant initial étant de 32 830, 20 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant.

Modifications des tarifs de la cantine et de la garderie.

A l'invitation de M. le Maire, M. M. DORIOZ expose que la Commission Scolaire s'est préoccupée de deux dérives :

- la non inscription à la cantine dans les délais prescrits,
- le retard de certains parents pour reprendre leur enfant à la garderie, et a cherché à les enrayer. A ces fins, une information écrite aux parents étant prévue, il est proposé :
 - de porter à 10 € le prix du repas des enfants non inscrits dans les délais prescrits,
 - une majoration de 1, 50 € par quart d'heure de retard des parents pour reprendre leur enfant à la garderie,

Après demandes de précisions et échange de points de vue il est décidé, par consensus, que le problème de la non inscription préalable à la cantine serait réexaminé ultérieurement.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, pour la garderie, une majoration de 1,50 € par quart d'heure de retard au-delà de 18 H 30 et dans la limite d'une ½ heure.

Création de 20 postes de saisonniers pour les remontées mécaniques, saison 2008-2009.

M. le Maire propose que, pour la saison 2008-2009, à l'identique de la dernière saison, il soit créé 20 postes de saisonniers, rémunérés au salaire minimum de leur grille majoré des points correspondant à leur ancienneté.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de 20 postes de saisonniers pour les remontées mécaniques, saison 2008-2009.

M. le Maire clôt la séance.

La Secrétaire de séance,

Marie-France CALLIER